

### Organisation du transport scolaire 2020-2021 et admissibilité

**Le 18 août 2020** - À l'approche de la prochaine rentrée, nous souhaitons vous informer des principales mesures qui seront mises en place afin de respecter les plus récentes directives de la Santé publique et du ministère de l'éducation en lien avec le transport des élèves.

En fonction du nombre d'élèves pouvant être présents en même temps dans un véhicule notamment en raison des règles de distanciation, il nous a été nécessaire de revoir notre offre de services afin de respecter nos obligations à l'égard des élèves admissibles au transport. Nous mettons tout en œuvre pour assurer un service de qualité et ce, malgré les contraintes que la situation nous impose.

***La seule adresse qui sera admissible au transport scolaire demeure l'adresse de résidence principale apparaissant au dossier de l'élève qui a droit au transport.***

Malgré ce qui est prévu à la *Politique relative au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières concernant l'attribution de places additionnelles, aucune demande de transport ne pourra être acceptée pour une deuxième adresse, un choix d'école, un marcheur demeurant en deçà des seuils établis ni pour toute autre situation qui pourrait autrement être admissible et ce, même si l'élève était transporté l'an dernier.

De plus, les parents des enfants ayant droit au transport scolaire qui souhaitent transporter leur enfant et qui n'ont pas répondu au sondage à ce sujet, transmis en juillet 2020, peuvent communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : [catransport@csdhr.qc.ca](mailto:catransport@csdhr.qc.ca).

#### **Les règles à suivre pendant le transport :**

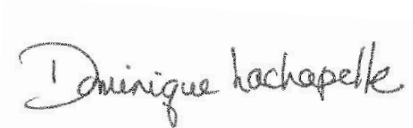
- Deux élèves assis dans un même banc (trois élèves s'il s'agit d'une fratrie);
- Un maximum de 44 ou de 48 élèves pourront être transportés en même temps selon le matériel de protection en place dans le véhicule;
- Des places assignées devront être respectées chaque jour;
- Le port du couvre-visage à l'intérieur du véhicule sera **non obligatoire** mais **recommandé** pour les élèves du préscolaire à la 4<sup>e</sup> année. Il sera par contre **obligatoire** pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année et ceux du secondaire.

Du gel antiseptique sera mis à la disposition des élèves à l'entrée de l'autobus. Le véhicule sera entièrement nettoyé et, les surfaces fréquemment touchées, désinfectées, tous les jours.

L'information concernant les parcours et les horaires du transport scolaire vous sera transmise le 24 août.

Nous tenons à remercier tous les parents pour leur compréhension en cette période de pandémie qui exige une adaptation constante.

Veuillez agréer, chers parents, nos salutations les meilleures.



Dominique Lachapelle  
Directrice générale



Charles Dalpé  
Directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire